

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

SEPTEMBRE 1994

VOL. 6

NUMÉRO 1

MOT DU PRÉSIDENT

L'année scolaire recommence de plus belle! Il est donc à propos de vous souhaiter une bonne année scolaire étant assurés qu'elle sera bien remplie.

En retournant un peu en arrière, on se rappellera l'intervention entreprise par les cinq syndicats auprès du Conseil des commissaires concernant les plans d'effectifs 1994-95. A ce moment, les représentants du SNE, du SPPMEM et de l'APPA s'inquiétaient des conséquences des très nombreuses coupures de postes sur le déplacement du personnel et les services aux élèves.

*Nous savions bien qu'il y aurait des postes créés ou recréés dès septembre. Il aurait été utile pour toutes les personnes impliquées de négocier un report de la sécurité d'emploi pour certaines classes d'emploi afin de minimiser les impacts du mouvement de personnel. **Hélas!!!***

Malgré nos mises en garde, la majorité régnante du Conseil des commissaires a adopté les plans tels quels

***Eh bien, ça y est!** Tout ce que nous craignons, entre autres, pour les postes de technicien de l'aide sociale et technicien en éducation spécialisée, s'est concrétisé et au-delà de nos pensées. Par les effets de la supplantation (bumping), à peu près tout le monde a été touché. Finis les beaux projets bien implantés dans les divers milieux. On recommence ailleurs avec tous les ajustements et les retards que ça implique. Pour les plus jeunes, on se cherche un travail ailleurs, si on a été mis à pied, malgré qu'on se soit impliqué à fond dans nos tâches.*

Présentement, les représentants de l'APPA, avec la CECM, tentent de replacer, en partie à tout le moins, la situation quasi anarchique qui prévaut. Pour l'avenir, la CECM a intérêt à trouver une solution plus permanente afin d'éviter un autre été 1994. Au cours de l'année, vous aurez à vous prononcer, en assemblée générale, sur des alternatives qui seront proposées.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires, faites-nous les parvenir.

Pierre Tremblay

RECLASSIFICATION

VOUS AVEZ ÉTÉ TOUCHÉ PAR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, LISEZ BIEN CE QUI SUIT:

Si votre poste a été aboli ou que vous avez été supplanté, vous avez vécu une expérience pour le moins désagréable. Vous devez vous acclimater à de nouvelles fonctions dans un nouveau milieu de travail.

N'oubliez pas de demander votre nouvelle description de tâches et faites la concordance entre celle-ci et ce qu'on vous demande de faire.

La personne salariée qui obtient un nouveau poste par application de l'article 7-1.00 ou 7-3.00 et qui prétend que ses nouvelles fonctions exigées de façon principale et habituelle correspondent à une classe d'emploi différente de celle obtenue, a droit de grief selon la procédure habituelle dans les 90 jours de l'obtention dudit poste.

Donc si vous pensez que les tâches que vous effectuez ne correspondent pas à votre classe d'emploi, communiquez avec Denise Longtin au Syndicat.

AVIS DE CLASSEMENT SECRÉTAIRE - SECRÉTAIRE D'ÉCOLE SECRÉTAIRE DE GESTION

Tout le personnel de secrétariat a maintenant reçu un avis de classement. Pour la plupart des secrétaires d'écoles et secrétaires de gestion, la classe d'emploi est maintenue. Par contre, si votre classe d'emploi est modifiée de secrétaire de gestion à secrétaire d'école ou vice versa, nous vous demandons de communiquer avec nous.

Quant aux secrétaires, nous avons fondé beaucoup d'espoir sur cette démarche afin d'en voir quelques-unes passer à une des deux classes supérieures. Tel ne fut pas le cas compte tenu que la Direction générale est complètement fermée à toute forme de reclassification à la hausse. Il ne reste plus qu'à passer par la procédure de grief prévue à l'entente provinciale.

A cet effet, nous avons 90 jours pour déposer un grief. Une personne du Syndicat communiquera avec vous bientôt afin de savoir si vous voulez maintenir votre demande de reclassification. Dans l'affirmative, nous déposerons le grief approprié et poursuivrons la démarche.

En attendant, ne changez rien aux tâches que vous accomplissez.

TRAVAILLEUSES TRAVAILLEURS DE RUE DANS NOS ÉCOLES



Une travailleuse ou un travailleur de rue est une personne qui travaille auprès des élèves et qui est payée par le CLSC ou par des budgets spéciaux qui ne sont pas ceux de la CECM.

Nous avons rencontré un groupe de techniciennes et techniciens de l'aide sociale en juin dernier. Lors de cette rencontre nous avons appris qu'il y avait de ces travailleuses et travailleurs qui oeuvraient dans nos écoles.

Selon le droit du travail, les tâches appartenant à un certificat d'accréditation ne peuvent être effectuées que par des personnes salariées appartenant audit certificat.

Un poste de technicien de l'aide sociale appartenant à la CECM et payé par la CECM, est davantage gage de stabilité et de suivi à long terme d'un dossier. Donc, **vous n'avez pas à tolérer qu'on vous prenne vos jobs.** On maintient plus facilement un poste qu'on ne le récupère une fois qu'il a été aboli par une direction d'école.

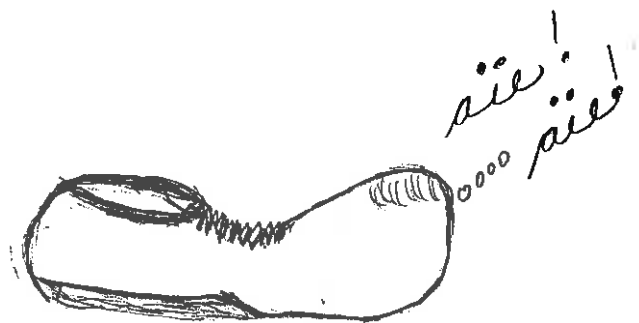
Si vous vous apercevez que des tâches sont accomplies par ces travailleuses et travailleurs de rue, avisez immédiatement le Syndicat.

..... ATTENTION À VOS PIEDS!

Si, de par vos fonctions, vos pieds risquent des blessures, vous avez le droit de réclamer la protection nécessaire sous forme de bottines ou souliers de sécurité.

Ainsi, les magasiniers, surveillants d'élèves et préposés aux élèves handicapés, entre autres, peuvent, si besoin est, réclamer auprès de leur supérieur, des souliers ou des bottines de sécurité.

Le choix du style ou de la couleur appartient à la CECM à moins qu'on vous remette l'argent nécessaire pour les acheter vous-mêmes.



Le patron qui vous casse les pieds ne permet pas cependant de réclamer de telles bottines

NOUVELLES EN BREF! DATES A RETENIR!

Congé des fêtes débutant le 24 décembre 1994 pour reprendre le travail le 5 janvier 1995.

Party de Noël de l'APPA, le 15 décembre 1994 au Buffet Louis-Quinze.

Pour ce qui est de l'application de la loi 102, nous n'avons pas été informés par la CECM des dates des journées coupées.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SEMAINE NATIONALE DU 17 AU 21 OCTOBRE 1994

S'il est vrai que l'introduction des nouvelles technologies représente surtout un outil pour obtenir une plus grande flexibilité dans l'organisation de mon travail et améliorer la productivité, comment se fait-il que je me sens de plus en plus débordée?



À bien y penser.....

Ma charge de travail a augmenté. Je n'ai presque plus le temps de prendre mes deux pauses de 15 minutes dans la journée;

Je ne suis guère consultée, même si je suis la première personne concernée par une réorganisation et lorsque je le suis, de façon générale mon opinion n'est pas retenu.

À bien y penser.....

Il semble plus facile de surcharger la secrétaire en place que de faire des démarches supplémentaires pour alléger sa tâche ou faire créer des postes.

À bien y penser.....

Je ne suis pas la seule personne à dénoncer cette situation, plusieurs de mes collègues et compagnons vivent la même situation.

À bien y penser..... Pourquoi ne pas y réfléchir tout haut, tous ensemble, dans un comité d'étude?

Comment? En évaluant, ensemble, les risques pour la santé présents dans notre milieu de travail.

Quand? JEUDI SOIR LE 20 OCTOBRE 1994 À 18 H AU LOCAL DU SYNDICAT.

Un goûter vous sera servi à compter de 17 h 30.

(s.v.p. retourner le coupon réponse ci-dessous avant le 14 octobre 1994)

Nicole Goulet, responsable pour le comité de santé et sécurité au travail.

JE SERAI PRÉSENT(E) LE 20 OCTOBRE 1994

NOM: _____

N.A.S.: _____

LIEU DE TRAVAIL: _____

